

L'EMPLOI : LA FACE CACHÉE DU DYNAMISME DES CAMPAGNES



Si les discours sur la France dite « périphérique » ont le mérite de pointer du doigt les difficultés éprouvées par les ruraux face à l'aménagement déséquilibré du territoire organisé par l'État, ils masquent la réalité du dynamisme économique des espaces ruraux. En effet, tandis que le pouvoir central est obnubilé par le mythe du ruissellement métropolitain, les élus accompagnent les actifs et les entrepreneurs qui sont de plus en plus nombreux à faire le choix de la campagne. Retour en chiffres et en exemples sur la vitalité de l'emploi rural.

L'actualité médiatique récente a bruisé des éléments chiffrés contenus dans le rapport de l'Ifop pour l'association Familles rurales (voir notre rubrique « En bref »), qui montrait que l'installation à la campagne représentait la « vie idéale » pour 81 % des Français. Des Français hédonistes désireux de s'éloigner des services publics et avides de leurs coûteux déplacements motorisés pour se rendre au travail ? Bien sûr que non, car si les Français ont en tête ce désir, c'est bien parce qu'ils savent qu'un nombre croissant d'entre eux franchissent le pas de l'installation (voir *36 000 Communes* n°350) et trouvent en milieu rural les conditions nécessaires à

leur épanouissement personnel et professionnel.

Comme le rappelait Vanik Berberian, président de l'AMRF, à l'occasion des 10 ans de la fondation RTE, « il faut changer la représentation que l'on a de la ruralité, en prenant conscience du fait que les territoires ruraux sont modernes et porteurs de développement ». Malmenée par les choix politiques de ces dernières années au profit des métropoles, la ruralité montre au contraire qu'elle est loin d'être condamnée au déclassement. En effet, de nombreuses études qui prennent le soin de sortir des schémas préconçus montrent aujourd'hui à quel point les communes rurales sont des terres d'entreprise.

SORTIR DE LA DISCRIMINATION ET REPENSER LA RÉPARTITION DE L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

De la même manière que l'Insee, en symbiose avec le parti-pris des agences chargées de penser l'aménagement du territoire (Datar, Diact, Cget et consorts...), a du mal à se défaire d'une vision centrée sur les rapports hiérarchiques entre les centres et les périphéries pour décrire la répartition de la population sur le territoire national (voir *36 000 Communes* n°352), la question de la répartition de l'emploi est très rarement posée. Abreuvés par les modèles d'aménagement planifié hérités des Trente glorieuses, tout se passe comme si nous ne voulions pas voir que les espaces ruraux étaient et

sont encore le lieu où se concentrent un nombre important d'emplois très diversifiés. Cela impose d'avoir une vision radicalement différente de celle qui guide les débats et l'action publique en sortant de la dictature de l'attractivité (voir *36 000 Communes* n°358), selon laquelle il y aurait des territoires gagnants, pour l'essentiel quelques grandes métropoles disposant de toutes les infrastructures et ressources qu'offre la modernité, et les autres. Pourtant, alors que ce déséquilibre est entretenu par les différences de dotations, les espaces ruraux bougent encore, vivent encore et travaillent encore.

PLUS D'EMPLOIS PAR HABITANT EN MILIEU RURAL

Car les chiffres sont têtus et réfutent catégoriquement l'idée selon laquelle les emplois seraient concentrés en ville. Bien entendu, en valeur absolue (nombre d'emplois) il y a plus d'emplois en ville, de la même manière qu'il y a plus d'habitants. Mais en valeur relative (pourcentage), on observe que le déséquilibre annoncé n'existe pas. Mieux la part d'emplois en milieu rural est même légèrement supérieure à la part de population ! (35 % de la

population pour 36 % des emplois). Avec ces résultats qui vont faire pâlir les adeptes de la concentration métropolitaine d'un côté, et ceux du déclinisme de la France périphérique de l'autre, on voit que la France rurale est loin d'être l'espace résiduel, celui des loisirs et des espaces naturels, auquel on veut nous faire croire. Dans le détail, ce chiffre augmente si on exclut l'Île-de-France de l'analyse (car la région parisienne tend à augmenter la part d'emploi situé en ville). Dans les autres régions, la part de l'emploi situé en milieu rural dépasse en effet les 40 %, ce qui prouve que, sans être majoritaire, le rural pèse beaucoup dans la dynamique économique du territoire national.

MIEUX, LA CROISSANCE DE L'EMPLOI Y EST PLUS FORTE QU'EN VILLE

En plus d'offrir un démenti à l'idée que le rural est exclusivement le support résidentiel de personnes travaillant en ville, ces chiffres montrent à l'inverse que c'est un espace d'activité et qu'il se développe. L'évolution de l'emploi est plus importante qu'en ville et illustre un mouvement favorable au milieu rural, puisque l'essentiel

**LA FRANCE RURALE,
SANS ÊTRE MAJORITAIRE,
PÈSE BEAUCOUP DANS LA
DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE NATIONAL.**

de la croissance de l'emploi se fait dans les zones rurales peu denses, y compris pour les classes socioprofessionnelles supérieures. Le géographe Laurent Rieutort (voir entretien) résume ces évolutions en expliquant que l'effet de taille ne permet pas de résumer les processus économiques. Le dynamisme de l'emploi en milieu rural invite à mieux prendre en compte les relations entre les territoires en ayant une approche beaucoup plus équilibrée de l'aménagement du territoire. Et surtout, au-delà de leur rôle dans l'économie française, ces chiffres invitent à ne pas oublier que des gens vivent et travaillent en dehors des métropoles (l'économiste Gwénaél Doré a chiffré à 56 % la part de l'emploi en dehors des 14 plus grandes métropoles, elles qui concentrent seulement 40 % de la population).

À l'heure des clusters et de la volonté de renforcer les grands ensembles métropolitains, la dynamique de l'emploi en milieu rural prouve que nous ne sommes pas condamnés à vivre dans un pays composé d'une poignée de grandes villes, entourées par un grand « vide ». Donner à voir les interactions entre les territoires grâce aux initiatives des maires et des entrepreneurs qui réussissent à maintenir et développer l'emploi en milieu rural (voir suite du dossier) contribue à l'idée d'un aménagement du territoire plus équilibré et durable, en sortant d'une logique de concentration qui alimente une dangereuse opposition entre rural et urbain. ■

	URBAIN (zones densément peuplées ou de densité intermédiaire)*	RURAL (zones peu denses ou très peu denses)*
Superficie (en %)	10	90
Part de la population (en %)	65	35
Part de l'emploi (en %)	64	36
Évolution de l'emploi (1999-2008) en % par an	+0,14	+1,37
Évolution de l'emploi (2008-2013) en % par an	+0,01	+0,35
Évolution du nbre de cadres/ prof. Interméd. (1999-2013)	+1,74	+3,49

* source : Ceramac IADT, L. Rieutort et E. Langlois 2016 sur la base des données produites par l'Insee et la méthodologie européenne de zonage proposée par Eurostat qui permet de dépasser les limites du zonage en Aires urbaines en distinguant les communes par leur densité de population. Cette méthodologie est très proche du seuil des 3 500 habitants choisis par l'AMRF.

ENTRETIEN

LAURENT RIEUTORT

Géographe, professeur à l'Université Clermont-Auvergne et directeur de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires



Au-delà de chiffres, comment analysez-vous la bonne santé des territoires ruraux en termes d'emploi ?

Cela nous impose tout d'abord de voir que tout ne se passe pas dans les métropoles. Alors que les territoires hors métropoles ont le sentiment d'être en marge de la société, cela montre d'abord qu'ils ne sont pas condamnés. Les espaces ruraux enregistrent souvent un renouveau démographique et socio-économique qui est lié à un niveau élevé d'innovations et de créativité. Ces évolutions sont pour partie tirées par le développement de la sphère résidentielle, certes, mais aussi par le développement des activités productives. L'agriculture, qui représente 10 % des emplois dans les espaces peu denses, et l'industrie (20 % des emplois) se recomposent et innove en même temps que d'autres activités tertiaires s'installent sur les territoires. En somme, il convient de voir que l'emploi n'est pas un frein au développement rural, bien au contraire, et que bien souvent il y a peu de différence dans la structure de l'emploi entre les villes et les campagnes.

Les métropoles communiquent pourtant souvent sur le fait qu'elles concentrent une majeure partie de l'emploi qualifié...

Il ne faut pas dire que les métropoles n'existent pas, mais ceux qui disent que les métropoles ont tous les atouts et concentrent ceux que l'on appelle les « créatifs » se trompent. Dire que les cadres sont absents des zones peu denses est un mythe ancien véhiculé par les métropoles, car on voit que les espaces ruraux accueillent de plus en plus de cadres. Il faut avoir une approche plus nuancée et réfléchir en termes de localisation de l'emploi. La question

LA QUESTION EST DE SAVOIR QUELLES SONT LES BONNES CONDITIONS ET LES INGRÉDIENTS POUR FAIRE DE L'INNOVATION.

LES ZONES TRÈS PEU DENSES SOUFFRENT D'UN MANQUE D'INVESTISSEMENT DES POUVOIRS PUBLICS SUR DES SUJETS ESSENTIELS COMME LE NUMÉRIQUE.

est de savoir quelles sont les bonnes conditions et les ingrédients pour faire de l'innovation. Beaucoup de travaux cherchent actuellement à mieux analyser ces processus qui doivent intégrer les questions liées à l'évolution de l'économie numérique et à l'attractivité du prix du foncier. Il faut encore que le modèle soit mieux testé par les économistes, mais suite à mes premières analyses, je suis convaincu que les marges de développement de l'emploi ne sont pas au cœur des métropoles. Il est donc nécessaire de mieux étudier les potentiels de croissance de l'emploi dans les périphéries, car entre l'économie résidentielle et l'économie productive, les espaces ruraux sont le siège d'une grande diversité d'emplois susceptibles de créer de l'innovation.

Tous les voyants seraient donc au vert ?

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de soucis, notamment en termes de stabilité de l'entrepreneuriat dans la durée et de difficultés pour un couple d'organiser localement les activités des deux conjoints. On observe aussi qu'il y a une assez forte hétérogénéité entre les territoires. Les deuxièmes couronnes périurbaines, celles qui ne sont pas à proximité immédiate des métropoles mais dans l'espace rural proche, sont les plus dynamiques et les plus diversifiées. C'est principalement là que s'invente une capacité à innover, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. En revanche, les zones très peu denses souffrent d'un manque d'investissement des pouvoirs publics sur des sujets essentiels comme le numérique. On y retrouve un manque d'ingénierie qui empêche à ces territoires d'initier une dynamique d'entraînement susceptible d'attirer les populations. Au final cela doit nous alerter sur les ressources humaines de ces territoires et nous inviter à mieux valoriser les dynamiques complémentaires. Plutôt que de chercher le « territoire performant », analysons les interrelations et les interdépendances entre les territoires afin de répondre aux enjeux de connexion et de gouvernance.

Plus d'informations sur : www.iadt.fr



70 | FAUCOGNEY-ET-LA-MER | 550 HAB. | ÉLECTROMÉNAGER

UN SITE DE RECYCLAGE UNIQUE AU MONDE

Un immense hangar de 15 000 m² où sont stockées 6 millions de pièces, et d'où, chaque mois, 1 800 colis partent vers le monde entier ; tout cela dans un village de 500 habitants au cœur des montagnes au nord de la Haute-Saône. Quelle mouche a piqué le groupe Seb, leader mondial de l'électroménager, plus connu pour les délocalisations en cascade de ses sites de productions, lorsqu'il décide de transformer une ancienne usine en centre international de la pièce de rechange ? Tout commence en 2008, lorsque le groupe Seb décide de réorienter sa stratégie, en faisant le pari qu'un produit facilement réparable serait un facteur de fidélisation de ses clients. C'est dans cet objectif, qu'il a développé un site unique au monde à Faucogney-la-Mer en Haute-Saône, village marqué par la délocalisation de la chaîne de production de minifour et friteuse opérée par ce même groupe dans les années 1990. Des remords ? Pas vraiment le genre de la maison, car le groupe a fait le choix de cette installation de manière complètement mesurée, en décidant de s'appuyer sur les atouts de ce village rural. Selon le maire, Laurent Seguin, ce choix s'explique de trois manières : « pour Seb, notre atout c'est d'être situé au cœur de l'Europe et de bénéficier de la proximité d'axes routiers qui ont été rénovés ces dernières années. Le groupe a fait l'expérience qu'en termes de transport c'est finalement plus facile d'accéder à un village que de rouler dans une zone industrielle avec cinquante ronds-points et un trafic dense. D'autant que le groupe apprécie les liens directs que nous avons avec eux, lorsqu'il s'agit par exemple de créer une desserte d'accès à l'usine en même temps qu'on a sécurisé la route devant l'école, où lorsqu'il s'agit de revoir les questions de droit de passage. En lien avec cette question logistique, la deuxième raison est bien entendu à



Unique en France, le site de stockage de pièces détachées du groupe Seb à Faucogney se déploie sur plus de 15 000 m².

chercher du côté du foncier disponible. Mais ce qui compte le plus pour le groupe Seb, c'est de pouvoir compter sur une main d'œuvre de qualité. En cela aussi la commune est facilitatrice et accompagne l'entreprise. En effet, l'emploi dans l'usine est principalement féminin. On a donc mis en place dans l'école un système d'activités extrascolaires qui permet de favoriser l'employabilité des dames et de participer à leur confort au travail ». Preuve de la pérennité de cette filière, le site s'est récemment équipé de deux imprimantes 3D pour fabriquer des pièces de rechange à la demande. Cet exemple concret du rôle de la municipalité auprès des industriels permet de faire dire à Laurent Seguin que « avec ces 130 emplois dans la commune dans une filière innovante, on montre qu'on peut être très ruraux, sans être perdu au fond du monde » !



17 | TALMONT-SUR-GIRONDE | 100 HAB. | TOURISME

LA COMMUNE A CRÉÉ 5 EMPLOIS DEPUIS 2014

Le tourisme permet de créer de l'emploi. C'est comme ça qu'une commune de 97 habitants se retrouve avec 4 salariés à temps plein et 4 autres de début avril à fin septembre. Classé « Plus beau village de France », Talmont-sur-Gironde, en Charente-Maritime, accueille environ 500 000 visiteurs entre le printemps et l'automne.

Pour accueillir ces touristes, la commune a embauché deux agents de surveillance de la voie publique, un cantonnier supplémentaire et deux agents pour l'office de tourisme.

Ces emplois s'ajoutent aux deux cantonniers déjà présents et à une secrétaire.

C'est le parking qui a permis ces embauches : depuis que le maire, Stéphane Loth, a choisi d'automatiser le parking, celui-ci dégage un bénéfice de 50 000 euros annuel permettant la création de cinq emplois depuis 2014. Le troisième cantonnier est depuis passé en CDI, mais les trois autres postes sont en CDD, d'avril à fin septembre. « Pour le moment, on stabilise », explique Stéphane Loth, « on ne peut pas se permettre plus d'emplois ». Pour une commune de 97 habitants, ce n'est pas si mal !



03 | SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT | 700 HAB. | PHARMACOLOGIE

COMMENT UNE INITIATIVE INDIVIDUELLE DEVIENT UN CLUSTER LEADER DU MARCHÉ

C'est dans l'Allier, à une trentaine de kilomètres de Vichy, que l'on trouve les principales entreprises françaises spécialisées en phytothérapie. Rassemblées à St-Bonnet-de-Rochefort dans une zone d'activité qui est depuis 2010 le « Parc Naturopôle Nutrition Santé », ces entreprises génèrent plus de 200 emplois et provoquent des retombées (fiscales, économiques et sociales) sur tout le territoire rural environnant. Tout a commencé en 1987, lorsqu'un docteur en pharmacie originaire du village décide de créer un laboratoire de phytothérapie sur un bout de terrain de la propriété familiale ; une entreprise qui est aujourd'hui la locomotive du parc avec ses 120 millions de chiffre d'affaires, en attendant de doubler son outil de production l'année prochaine.

Rien de tout cela n'aurait pu voir le jour sans le soutien de la municipalité qui, la première, a cru au projet du pharmacien en décidant de créer en 1994 une zone d'activité pour héberger l'entreprise qui deviendra en 1997 la première zone économique à thème de la région. Ce que l'on appelle aujourd'hui un cluster, c'est-à-dire un rassemblement d'entreprises constituées majoritairement de PME et de TPE sur une même filière, a pu se constituer grâce à l'action de l'équipe municipale. Pour le maire actuel, Henri Giraud, « c'est la concertation public/privé qui est essentielle à la réussite du projet. On avait un entrepreneur avec de grandes idées un peu folles, mais sans une municipalité à l'écoute et prête à répondre aux besoins des entreprises, le Parc n'existerait pas. Notre force ça a été de nous engager collectivement dans cette aventure industrielle. Cela commence avec la zone d'activité, mais récemment encore, l'entreprise a souhaité que l'on réfléchisse à un classement de la zone afin de correspondre à son image de

marque vis-à-vis de ses clients. On s'est donc lancé dans une démarche de certification Iso 14001, qui a mobilisé beaucoup d'énergie. Mais quel plaisir au final d'avoir été la première zone certifiée en Auvergne ! ». La fierté des élus est aussi celle des habitants puisque les entreprises permettent aujourd'hui au village de conserver habitants, école et commerces. Preuve s'il en fallait que la taille de la collectivité n'est pas un frein au développement économique, le maire reconnaît qu'avec « le transfert de compétences lié à la loi NOTRe, ça nous fait mal d'être dépossédé de ce qu'on a créé, même si la solidarité territoriale et l'esprit communautaire priment aujourd'hui sur le reste ». Espérons néanmoins que les services intercommunaux sauront accompagner les projets comme la municipalité de Saint-Bonnet a su le faire.



Le Parc Naturopôle Nutrition Santé accueille 6 entreprises leader du secteur de la phytothérapie sur un site certifié Iso 14001.



24 | VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU | 1600 HAB. | TECHNOLOGIE DE POINTE

« ON EST CAPABLE D'ACCUEILLIR UNE TELLE ENTREPRISE ET DE LA GARDER »

La commune nouvelle Val de Louyre et Caudeau (Dordogne) accueille une entreprise de 180 salariés, spécialisée dans la technologie de pointe. Avant la fusion de communes, cette société était basée sur la commune de Sainte-Alvère. « C'est une entreprise familiale », confie le maire Philippe Ducène, « et il y a une trentaine d'années, les parents des entrepreneurs actuels ne savaient pas où s'installer pour créer leur entreprise. Aucune commune ne voulait d'eux. Le maire de l'époque les a accueillis dans les vestiaires du club de football ». Au départ, il y avait 6 salariés ; aujourd'hui, ils sont 180. 900 habitants de la commune profitent ainsi de tous les commerces : deux boulangeries, bar-tabac, coiffeur, pharmacie, épicerie, une maison médicale avec 4 médecins, etc. Philippe Ducène avoue que « cette entreprise crée un mouvement de flux qui valorise l'image de la commune, ce dynamisme montre qu'on est capable d'accueillir une telle entreprise et de la garder ».

WWW.COMMUNE-ATTRACTIVE.FR

FAVORISER L'INSTALLATION D'ENTREPRENEURS

Pour mieux accompagner les personnes désireuses de créer leur activité en milieu rural, ce site propose de recenser les annonces des communes rurales qui disposent des atouts nécessaires au développement de leur activité. Faisant le pari qu'un nombre croissant d'entrepreneurs souhaitent améliorer leur cadre de vie et s'installer dans une commune rurale tout en disposant de tous les atouts pour développer leur activité, le site propose des annonces qui s'adressent à tous ceux qui TPE/PME, Start-up, Scop, commerçant, artisan, profession libérale, travailleur indépendant, télétravailleur, souhaitent s'installer dans une commune où « il fait bon vivre et entreprendre ». Le projet est en cours de développement et une campagne de financement participatif est en cours sur : www.provencebooster.fr/fr/commune-de-vos-reves

LES TIERS-LIEUX : UNE OPPORTUNITÉ POUR FAIRE VIVRE LES TERRITOIRES

Ce que l'on appelle les « tiers-lieux » sont des espaces dont la vocation est de fédérer des communautés de personnes qui produisent, travaillent et échangent. Le développement de ces formes de « coworking », dont le télétravail est l'une des déclinaisons, invite à poser un regard nouveau sur les potentialités de développement des espaces ruraux. Retour avec Patrick Levy-Waitz, auteur d'un rapport sur la question ayant donné lieu à plusieurs engagements de l'État, sur les tenants et les aboutissants de cette révolution du travail pour les communes rurales.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE POUR RÉUSSIR LA CRÉATION D'UN TIERS-LIEUX

Le rapport intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » est facilement téléchargeable. Vous retrouverez dans la troisième partie, intitulée « Conditions de réussite d'un tiers-lieu » un ensemble de préconisations pour créer et développer un tiers-lieu. Si sa mise en œuvre relève d'un processus ouvert, évolutif et adapté à la situation du moment, du public, et du territoire, les trois caractéristiques qui font l'ADN des tiers-lieux illustrent le rôle essentiel du maire dans son développement :

- 1) Une communauté dynamique
- 2) Un leader compétent
- 3) L'ancrage territorial

ENTRETIEN



PATRICK LEVY-WAITZ

Président de la fondation « Travailler autrement » a dirigé la « mission coworking » confiée par Julien Denormandie, alors secrétaire d'État au Ministère de la Cohésion des Territoires, dont le rapport intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a été publié en septembre.

Quel regard la mission que vous avez présidée porte sur le développement des nouvelles formes de travail dans les espaces ruraux ?

Ce que montre le rapport, c'est d'abord qu'il est urgent d'en finir avec la situation d'abandon à laquelle sont confrontés les territoires ruraux. La première raison de cet abandon sur laquelle le politique n'avait que peu de prises, est liée aux mutations économiques globales, qui, en se fondant sur une réorganisation centralisée des activités, ont provoqué de nombreuses délocalisations d'entreprises. La seconde raison est politiquement beaucoup plus contestable et elle aurait dû scandaliser depuis longtemps : c'est l'abandon numérique du territoire rural. En effet, alors qu'au moment de l'apparition du numérique dans les années 1990 les zones urbaines se sont équipées pour développer de nouvelles activités, la puissance publique n'a pas anticipé la fracture naissante avec les espaces ruraux et la nécessité

**LA PUISSANCE PUBLIQUE N'A PAS ANTICIPÉ LA
NÉCESSITÉ DE PERMETTRE À TOUS LES TERRITOIRES
D'ÊTRE ÉGAUX DANS LA RÉPUBLIQUE**

AU NOM DE QUOI CE QUI FABRIQUE DE LA VALEUR AJOUTÉE EN VILLE NE FONCTIONNERAIT PAS DANS LES ZONES RURALES ?

de les accompagner pour permettre à tous les territoires d'être égaux dans la République. Heureusement, les actions en cours semblent devoir permettre de combler les zones blanches numériques, car pour l'instant une part de la question est de savoir si les citoyens peuvent ou non techniquement travailler à distance.

Néanmoins, quelles sont les nouvelles perspectives de développement du télétravail dans les villages ?

Le principe du télétravail c'est de voir qu'aujourd'hui le travail n'est plus localisé dans une unité de lieu et une unité de temps. C'est cette nouvelle capacité à travailler en différents lieux qui peut permettre de redonner vie à certains espaces ruraux, d'autant que la demande sociale produit des dynamiques susceptibles de créer des choses nouvelles. Que ce soit avec le développement du numérique, la transition écologique, ou l'avènement d'une « société du faire », ces bouleversements répondent aux besoins des citoyens (élus, entrepreneurs et associations) qui inventent des conditions nouvelles pour faire société et in fine créer de nouvelles activités. Ce qu'il faut comprendre c'est que cela s'inscrit dans un processus vertueux qui est difficilement chiffrable. Les hauts-fonctionnaires me demandent souvent d'évaluer l'impact du coworking sur le milieu rural, mais la question ne se pose pas comme cela. Au nom de quoi les 123 milliards d'euros de richesses produites par le coworking d'ici 2030 en France (étude menée par l'International Workplace Group) se limiteraient au territoire urbain ? Au nom de quoi ce qui fabrique de la valeur ajoutée en ville ne fonctionnerait pas dans les zones rurales ?

Comment les maires peuvent-ils agir aujourd'hui pour accompagner les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisé » ?

De la même manière que les entreprises vont devoir accélérer la mise en œuvre du télétravail pour conserver leur employés, les élus seront amenés à accompagner ce mouvement porté par une nouvelle génération qui demande de mieux articuler leur temps de travail et leur vie personnelle. Or, ce que j'ai vu, c'est que les maires ruraux, qui travaillent par vocation dans des conditions très difficiles, cherchent plus qu'ailleurs à répondre aux besoins de leurs concitoyens. Cela correspond à l'image du nouveau métier d'élu tel qu'il semble s'imposer :

celle d'un animateur capable d'impulser une idée forte d'un côté et de laisser faire la société civile de l'autre. Les maires sont en effet un vecteur d'énergie pour accompagner les citoyens : sans eux, il n'y a pas de réussite des projets.

La mutation des formes de travail étant un sujet à la fois économique, social et environnemental, quels sont les atouts et les faiblesses des territoires ruraux ?

L'enjeu est de réussir à créer de la subsidiarité et de la complémentarité, entre les activités d'une part et entre les territoires de l'autre. Il ne faut surtout pas entrer en concurrence avec son voisin mais articuler avec ce qui se fait à côté. L'intercommunalité doit pouvoir favoriser cette complémentarité en laissant les maires agir localement mais en suscitant suffisamment de complémentarité pour que les communes rurales et les villes innovent ensemble. La mission insiste sur cette subsidiarité entre les échelles, et l'État a prévu de soutenir ces initiatives en allouant 15 millions d'euros pour financer des projets innovants en milieu rural. Car si les communes rurales ont de nombreux atouts comme le cadre de vie, l'environnement et le bâti disponible, cela ne se fera pas tout seul. Il faut veiller à rendre l'ensemble de l'écosystème attractif en faisant attention aux questions du coût du carburant et à l'absence d'alternatives de transport ainsi qu'à l'éloignement des services. En ce sens, je salue l'implication de l'AMRF dans la mission, dont l'exigence et la force de proposition ont permis d'aboutir à ce rapport, dont les outils doivent permettre de co-construire de manière horizontale une intelligence collective au service de la société du « faire-ensemble ». ■

RECOMMANDATION MADE IN AMRF

Rééquilibrer la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur

Parmi les recommandations du rapport, l'une d'elle est directement issue des échanges avec l'AMRF. Il s'agit de voir que les évolutions concernant les lieux de travail, notamment via le télétravail et le déport d'activité des métropoles vers les territoires moins denses, questionnent la fiscalité économique locale telle qu'elle est pensée aujourd'hui.

À ce titre, un mécanisme de reversement de la CVAE au prorata de la présence d'un actif dans la commune où il télétravaille pourrait être étudié. L'entreprise reverse en effet de la CVAE à la collectivité du territoire où se situe son siège, la plupart du temps en zone urbaine, alors que nombre de salariés viennent de loin y travailler sans que leur collectivité d'accueil en bénéficie directement.

Plus d'informations sur : www.amrf.fr